

WCC-2012-Res-043-FR

Constitution d'un forum à l'intention des gestionnaires d'aires protégées transfrontalières

RECONNAISSANT l'importance cruciale des aires protégées quand il s'agit de faire face à des problèmes généraux et régionaux interconnectés, liés aux changements environnementaux, à la dégradation des ressources biologiques et culturelles, à la sécurité des personnes et de l'environnement, et de fournir les biens et les services environnementaux essentiels aux êtres humains et à d'autres communautés écologiques ;

APPRÉCIANT le fait que la création et la gouvernance des aires protégées ont été une priorité pour l'UICN et ses Membres ;

NOTANT cependant les régions pouvant être réservées pour en faire des aires protégées sont limitées, et que ces régions ont des périmètres précis sur le plan géographique et définis légalement ;

SOULIGNANT le rôle vital joué par les réseaux écologiques dans la conservation de la diversité biologique et culturelle face aux changements environnementaux et à l'insécurité, par exemple, par l'amélioration de la résilience des écosystèmes et de la mobilité des espèces ;

OBSERVANT que le nombre des aires protégées transfrontalières est en constante augmentation, de même que la coopération transfrontière pour la gestion des aires protégées ;

RECONNAISSANT que la conservation transfrontalière en coopération stimule les relations pacifiques tout en prenant en charge les menaces environnementales communes ;

SACHANT que la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'UICN a publié une étude *Transboundary Protected Areas for Peace and Co-operation* (les aires protégées transfrontalières pour la paix et la coopération), et que de nombreux États ont fait progresser la conservation de la diversité biologique et la paix en créant des aires protégées transfrontalières qui sont gérées en collaboration ;

NOTANT AVEC INQUIÉTUDE que malgré les efforts faits pour promouvoir la conservation par delà les frontières, les aires protégées transfrontalières sont confrontées à des défis particuliers du fait de l'existence des limites des juridictions internationales ou infranationales : blanchiment et trafic des ressources naturelles, entre autres ; obstacles juridiques au mouvement des rangers, des armes, des équipements et des équipes vétérinaires, puisqu'elles relèvent de juridictions diverses ; ressources limitées pour soutenir une collaboration au niveau de la programmation ; difficultés de trouver des financements pour des activités transfrontalières ; insécurité régionale, instabilité du soutien politique au plus haut niveau ; et connaissance insuffisante des expériences de conservation transfrontalière dans d'autres parties du monde ; et

CONVAINCU que la gestion des aires protégées transfrontalières sera améliorée grâce à un apprentissage en commun des gestionnaires d'aires protégées s'appuyant sur le partage de l'information et de l'expérience des défis rencontrés sur le terrain, des préoccupations, des meilleures pratiques et des possibilités particulières qui s'offrent aux aires de conservation transfrontalières ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :

1. INVITE la Directrice générale, la CMAP, le Groupe de spécialistes et le Thème sur les peuples autochtones, les communautés locales, l'éthique et les aires protégées (TILCEPA) à mettre en place un forum destiné aux autorités des aires protégées actives dans la conservation transfrontalière, qui encouragerait le partage des connaissances et des informations, l'amélioration des compétences et la coopération, et aborderait les préoccupations d'intérêt commun en s'appuyant sur les réseaux du Congrès mondial sur les parcs.
2. CHARGE la Directrice générale et les Membres de l'UICN d'encourager la participation des autorités pertinentes des aires protégées, des gestionnaires et des rangers au forum de la conservation transfrontalière.